

## MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 décembre 2015

**Étaient présents :** Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir de Mme RAVARD Alexandra), ROLLAND Christiane, MM. AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

**Excusée :** Mme RAVARD Alexandra

**Secrétaire :** Mr PAIRAUD Guillaume

#### Entretien professionnel

Un décret fixe les modalités d'organisation de l'entretien annuel servant à apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires ce qui supprime définitivement la notation.

Il est organisé annuellement et conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la mise en place de l'entretien professionnel.

#### Décisions modificatives emprunts budgets Assainissement et Commune

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour les emprunts suite aux taux variables d'un montant de 1 300 € pour le budget assainissement et 650 € pour le budget commune. Le Conseil accepte à l'unanimité les décisions modificatives.

#### RD 23 : Mise à jour du dossier aménagement sécurité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier d'aménagement sécurité de la RD23 au niveau de l'aire de loisirs pour un montant estimatif de 41 506 € 50 HT. Un dossier de demande de subventions va être réalisé auprès du Conseil Départemental, qui a déjà évoqué 40% de subvention.

#### Effacement des réseaux « rue de St Pierre » à La Porte de L'île

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la réalisation des travaux d'effacement des réseaux

- Tranche 1 de l'intersection « rue des Vieilles Maisons » à l' « Impasse des Moulins à Vent » pour un montant à charge de la commune de 48 622 €.
- Tranche 2 de l' « impasse des Moulins à vent » à la sortie du village de La Porte de L'île direction « Le Bourg » pour un montant à charge de la commune de 38 269 €.

#### Projet Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'abstenir pour

le projet Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

#### Devis taille haies de la commune

Les membres du conseil avaient souhaité un appel d'offres concernant le tallage des haies de la commune, le travail est actuellement effectué par les services de la CCVSA. Suite aux devis reçus le Conseil maintient la prestation par les services de la CCVSA. Un courrier sera remis au Président Mr RICHARD afin de lui faire part du mécontentement des élus concernant la taille de certains arbustes, photos à l'appui.

#### Devis complémentaire aménagement de l'entrée de l'Ecole du Marais Mouillé

Monsieur le Maire fait part d'un devis incluant la pose de 2 jeux et 2 bancs dans l'espace enherbé de la nouvelle entrée. Le Conseil après en avoir délibéré, accepte les 2 bancs et ne valide pas les 2 jeux.

#### Renouvellement bail de la boulangerie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du bail de la boulangerie avec augmentation légale du coût de la vie. Les frais de renouvellement sont pris en charge par Mr et Mme GAUDIN, boulangers.

#### Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe

- que les vœux du maire 2016 auront lieu le dimanche 10 janvier à 11 h à la salle des fêtes.
- que la 2<sup>e</sup> tranche du sentier pédestre de Souil se nommera « Sentier des Bois Blancs » comme la 1<sup>ère</sup> tranche qu'elle prolonge
- que le repas cantine pour les élèves augmente de 4 cts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- que les représentants des parents élus au Conseil d'Ecole ont fait circuler un questionnaire aux parents d'élèves concernant la restauration scolaire.
- que le lave-vaisselle de la salle communale est en panne, le Conseil souhaite si possible une réparation et non une acquisition.

Monsieur Le Maire remercie toutes les personnes qui ont aidé au bon déroulement de la cérémonie commémorative du 5 décembre dernier qui a été l'occasion d'inaugurer officiellement la Place des anciens combattants.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 11 décembre 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 9 décembre 2015

Le Maire,

C. HENRIET